



**HAL**  
open science

# Le tourisme des déchets toxiques en direction de la Côte d'Ivoire

Dabié Désiré Axel Nassa

► **To cite this version:**

Dabié Désiré Axel Nassa. Le tourisme des déchets toxiques en direction de la Côte d'Ivoire. 2007. halshs-00130447

**HAL Id: halshs-00130447**

**<https://shs.hal.science/halshs-00130447>**

Preprint submitted on 12 Feb 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le tourisme des déchets toxiques en direction de la Côte d'Ivoire**

NASSA Dabié Désiré Axel<sup>1</sup>

[dabie@voilà.fr](mailto:dabie@voilà.fr)

**Résumé :** - *Un navire grec battant pavillon panaméen dénommé Probo Koala en provenance d'Amsterdam a déchargé une importante quantité de « déchets pétroliers » au port d'Abidjan le 19 Août 2006 en vue de leur recyclage par une société de la place (TOMMY). Mais quelques jours plus tard, l'on s'aperçoit de la toxicité des déchets après que ceux-ci aient été déversés ça et là à travers le district d'Abidjan sans traitement aucune par la société commise à cet effet.*

*Une odeur nauséabonde et suffocante est ressentie par la population abidjanaise. Il s'en est suivi des manifestations de mécontentement généralisé à travers l'ensemble du district et un exode massif des résidents des quartiers touchés vers des lieux offrant un cadre de vie acceptable. Cette situation qui continue de faire couler beaucoup d'encre a eu de graves conséquences dans le paysage politique, environnemental, économique et sur les populations riveraines des lieux où a été déversé le contenu du navire.*

**Mots clés :** Côte-d'Ivoire; Hollande ; Abidjan ; Déchets toxiques ; Environnement ; Tourisme ; Transfrontaliers ; Migration ; Politique ; Economie et Société

**Abstract :** - *After four years of political and military crisis, the Côte d'Ivoire is affected again by an environmental scandal without any previous one. A Greek ship with Panamean flag have unloaded an important cargo of petroleum wastes at Abidjan's port in order to be treated by a specialized enterprise. But in fact, these toxic wastes was unloaded in open-air dumps of Abidjan district without any treatment. The dumps residents was poisoning.*

**Keywords :** Côte-d'Ivoire ; Netherland ; Senegal ; Nigeria ; Abidjan ; Tourism ; Migration ; Policy ; Economy and society

---

<sup>1</sup> Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université de Cocody-Abidjan 22 BP 744 Abidjan 22.

## **Introduction**

La Côte d'Ivoire, éprouvée par quatre années de crise politico-militaire est aujourd'hui encore secouée par un scandale environnemental sans précédent. Un navire grec battant pavillon panaméen a déchargé une importante cargaison de « déchets pétroliers » au port d'Abidjan en vue de son traitement par une société de place dénommée TOMMY filiale d'une multinationale TRAFIGURA, elle même filiale de PUMMA énergie basée en Hollande. Mais contre toute attente, les déchets déchargés le 19 août 2006, sont déversés dans les principaux dépotoirs à ciel ouvert du district d'Abidjan sans être recyclés. Des odeurs inhabituels et des maux violents sont ressentis par les populations riveraines des sites de déversement. Il s'en est suivi un exode massif de ces populations vers des lieux offrant un cadre de vie acceptable, d'importantes manifestations de mécontentement ont été organisées et des dépotoirs ont été fermés çà et là. Les organisations environnementales et de lutte contre la pollution ont été mises en alerte et ont fait écho de ce scandale à travers le monde entier.

L'ensemble du corps environnemental du district d'Abidjan déjà mis en mal par la gestion des déchets domestiques a été ainsi déstructuré et pollué. Des personnalités ayant des responsabilités à quelque niveau que ce soit ont été également suspendues de leurs fonctions voire mis en examen pour besoin de l'enquête. C'est dans ce contexte que cette contribution s'attelle à éclairer l'opinion sur ce scandale en relatant les faits tels qu'ils ont été vécu par les populations du district d'Abidjan, à relater le parcours du navire jusqu'au port d'Abidjan, à analyser la géographie des sites pollués et les principaux acteurs mis en cause dans cette affaire. Nous n'oublions pas non plus, les conséquences socio-économiques, politiques et spatiales de ce scandale en Côte d'Ivoire de façon générale et particulièrement dans la ville d'Abidjan.

## **La Genèse du scandale**

Pour comprendre l'affaire des déchets déversés à travers le district d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, un rappel chronologique des événements s'impose. Mais avant essayons de définir ce que l'on appelle la pollution de l'environnement par les déchets toxiques pour en savoir les contours et partager les inquiétudes des Abidjanais dans ce présent scandale.

Bien que d'usage banal à l'heure actuelle, le terme de pollution recouvre des acceptions fort diverses et qualifie une multitude d'actions qui dégradent d'une façon ou d'une autre le milieu naturel. Polluer signifie étymologiquement profaner, souiller, salir, dégrader. Ces termes ne prêtent pas à équivoque et nous paraissent tout aussi adéquats que les longues définitions données par les experts. Parmi ces dernières, nous retiendrons celle qui a été rédigée en 1965 par le Comité scientifique officiel de la Maison-Blanche pour la protection de l'environnement : «La pollution est une modification défavorable du milieu naturel qui apparaît en totalité ou en partie comme le sous-produit de l'action humaine, au travers d'effets directs ou indirects altérant les modalités de répartition des flux d'énergie, des niveaux de radiation, de la constitution physico-chimique du milieu naturel et de l'abondance des espèces vivantes. Ces modifications peuvent affecter l'homme directement ou au travers des ressources en produits agricoles, en eau, et autres produits biologiques. Elles peuvent aussi l'affecter en altérant les objets physiques qu'il détient, les possibilités récréatives du milieu ou encore en enlaidissant la nature.» De quoi s'agit-il dans le cas de la pollution à Abidjan ? comment en sommes-nous arrivés à profaner voir à souiller notre cadre de vie ?

Le 17 août, Trafigura, un affréteur néerlandais, entre en contact avec un consignataire ivoirien, la société Waibs, pour qu'il trouve, au port autonome d'Abidjan (PAA), une

entreprise capable d'enlever les « slops » (eaux usées stockées dans les cales) du Probo Koala, un navire grec battant pavillon panaméen (voir photo).

L'affréteur prévient que ces déchets, constitués de résidus pétroliers, sont d'une grande toxicité et doivent être traités avec un grand soin avant d'être déversés dans la nature. La société Tommy, qui venait d'avoir trois semaines plus tôt son agrément d'installation comme spécialiste en vidange, entretien et soutage des navires, enlève curieusement le marché au nez et à la barbe de sa concurrente, l'Industrie de technologie et d'énergie, détentrice jusque-là du monopole de ces opérations. Or, comme le précisera plus tard le directeur de la navigation, de la sécurité et de la garde côtière, Tommy n'est qu'un avitailleur qui n'avait ni la compétence ni l'autorisation de curer les soutes d'un navire, encore moins d'en traiter le contenu. Cette société va pourtant présenter au commandant du port l'agrément du ministre des Transports : une quittance de la redevance des droits d'usage des installations portuaires, une attestation en vue de déverser le slop à la décharge d'Akouédo<sup>2</sup>.

Devant ces documents, la direction générale du port délivre le sésame qui a permis à Tommy de mettre en branle l'impressionnante logistique pour l'enlèvement de 528 tonnes de déchets liquides du Probo Koala. Le 19 août, de 22 heures à 3 heures du matin, 17 camions-citernes vont faire la navette entre le port et la dizaine de sites dispersés dans les dix communes de la métropole. Le Probo Koala, débarrassé de son chargement, peut lever l'ancre. Et ce, malgré la mise en demeure adressée au capitaine du tanker par le Centre ivoirien d'antipollution (Ciapol), qui s'était aperçu du vrai contenu<sup>3</sup> des cales du navire.

Lorsque les premières émanations envahissent la ville, le 20 août, les Abidjanais pensent à l'opération de démoustication annoncée la veille par les services du district d'Abidjan. Une ruse pour noyer l'odeur insupportable de ces déchets ? Le gouvernement mettra du temps à réagir. Le 2 septembre, le ministre de l'Environnement informe l'opinion du déversement de déchets toxiques sur plusieurs sites. La population lance une opération « commune morte ». Devant la colère qui monte, l'Etat met en place un comité interministériel. Deux jours plus tard, le comité lance un véritable SOS aux ambassadeurs des pays de l'Union Européenne.

La Côte-d'Ivoire n'a ni les moyens techniques ni les médicaments pour soigner les malades qui affluent. Ces derniers souffrent pour la plupart de saignements du nez, de vomissement, de diarrhées, de céphalées, de toux dus aux effets des gaz.

Les premières analyses faites dans les laboratoires de la Société ivoirienne de raffinage (S. I. R) donnent une idée approximative du produit : un mélange à base de pétrole contenant de la soude caustique à forte dose et de mercaptan, qui capte le mercure. Entre-temps, des rumeurs de radioactivité des déchets alarment les populations, qui prennent d'assaut les centres de soins. Paris envoie cinq experts. Le Premier ministre affirme que le contenu du tanker n'est pas radioactif. Une nouvelle accueillie avec scepticisme, vu le bilan provisoire de six morts et plus de 9 000 victimes intoxiquées<sup>4</sup>. Dans le cas des polluants déversés à Abidjan, il s'agit de déchets propres aux navires, les fameuses eaux noires, dont le traitement tombe sous le coup de la convention de l'Organisation maritime internationale. Quoi qu'il en soit, le drame ivoirien lève le voile sur le monde méconnu des déchets dangereux.

---

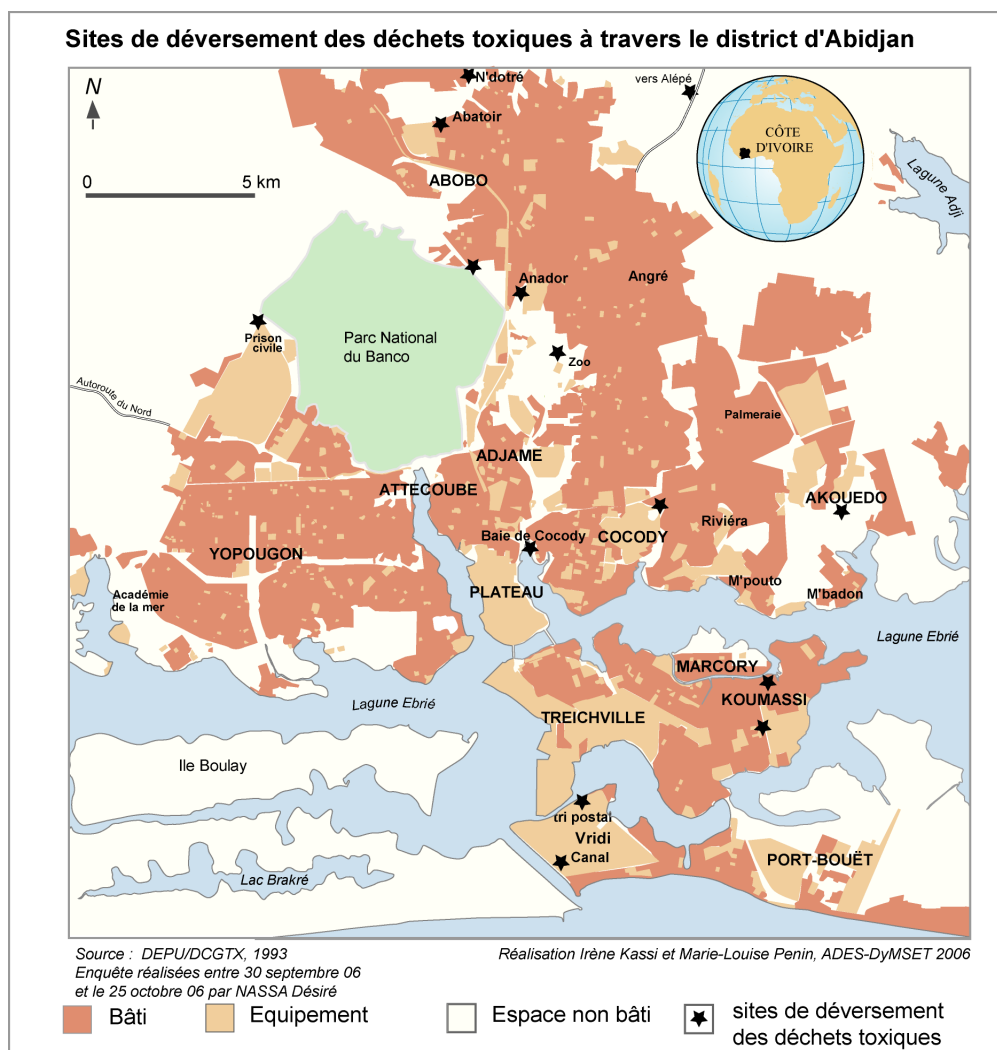
<sup>2</sup> Village Ebrié à la périphérie d'Abidjan qui accueille depuis des décennies la principale décharge à ciel ouvert du district d'Abidjan.

<sup>3</sup> Les 528 tonnes de déchets déversées, en partie à l'air libre, dans des décharges ou sur des terrains vagues de la capitale économique ivoirienne sont un cocktail de pétrole, sulfure d'hydrogène, phénols, soude caustique et composés organiques sulfurés selon le MONDE du dimanche 15 octobre 2006 - Par [www.abidjan.net](http://www.abidjan.net).

<sup>4</sup> A ce jour ce sont onze morts et près de 160 000 intoxiqués dont 69 hospitalisations, selon le dernier bilan fourni par le ministère ivoirien de la santé qui sont passés dans les services sanitaires.

## La géographie des sites de déversement

Quand les pays riches sortent leurs poubelles, il arrive qu'ils les mettent sur les trottoirs des pays pauvres. Ordinateurs, écrans, mais aussi navires en fin de vie amiantés, huiles noires, hydrocarbures et matières chimiques ; tout est bon, dans le déchet toxique, pour finir sur une plage ou dans une décharge à ciel ouvert. Pourtant l'exportation des déchets dangereux ou non est réglementée par la convention de Bâle<sup>5</sup>. Dans ces événements malheureux que vit la Côte-d'Ivoire, à ce jour onze sites de déversement des déchets ont été répertoriés ( voir carte).



Il s'agit de la route d'Alépé, N'dotrè, forêt du banco côté prison civile, Abobo anador, abattoir municipal d'Abobo, route du zoo Plateau dokui, Carrefour bandji route du zoo Abobo, Cocody bafon école de police, décharge d'Akouédo, Vridi tri postal et Vridi canal, baie de Cocody et canal de Marcory. Ces différents sites font actuellement l'objet de surveillance accrue de la part des autorités qui ont commis au groupe français séché leur dépollution. Mais quelques fois, de nouveaux sites sont découverts ça et là. Les exemples du canal de Marcory

<sup>5</sup> Cette convention entrée en vigueur le 5 mai 1992 et ratifiée par 103 pays dont la Côte d'Ivoire stipule que les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux doivent être réduits au minimum, conformément à leur bonne gestion environnementale ou être traités éliminés totalement si possible depuis leur base de production.

et du village d'Ahoué à côté d'Alépé, site au nord de l'agglomération Abidjanaise ont été découverts après le recensement des onze premiers par les services ayant en charge l'épineux dossier du scandale. C'est donc sur une quinzaine de décharges à l'air libre que les résidus pétroliers ont été disséminés.

Sous couvert d'utiliser « l'avantage compétitif » des pays pauvres, à savoir une main-d'œuvre peu coûteuse et des réglementations souvent peu regardantes, les pays riches exportent sans scrupule des quantités disproportionnées de matières dangereuses, de déchets et de technologies polluantes vers les pays pauvres. La convention de Bâle, entrée en vigueur en 1992, a certes freiné ces pratiques, sans pour autant les stopper.

### **Quand un scandale environnemental vire à une affaire d'Etat**

Lorsque éclate le scandale au grand jour, les responsables à différents niveaux que ce soit se sont renvoyés la patate chaude. Le ministre des Transports a accusé le gouverneur du district, Pierre Amondji, d'être complice des pollueurs dont les services ont ouvert cette nuit-là la principale décharge d'Akouédo aux camions-citernes de la société Tommy. D'autres noms ont circulé dans la presse : Marcel Gossio, le directeur général du port autonome d'Abidjan; le patron de la douane, le colonel major Gnamien Konan. C'est dans cette atmosphère puante de déchets et de corruption que les Ivoiriens apprennent la démission de l'ensemble du gouvernement dirigé par Charles Konan BANNY. Mais pour les principaux responsables de l'opposition armée et non armée, la démission rendue du gouvernement par le premier ministre au président Laurent Gbagbo est une erreur politique. En effet, selon eux, cette démission collective devrait être soumise à l'ONU et non au chef de l'Etat dont le mandat présidentiel est arrivé à expiration et encore au pouvoir par la seule volonté de l'organisation des nations unies. Cette attitude du premier ministre met en première ligne le président de la république. Alors que c'est le premier ministre qui a toutes les prérogatives de l'Etat et responsable devant les nations unies. Ce que conteste la partie présidentielle en se barricadant derrière la constitution ivoirienne qui fait du président de la république, l'homme fort de l'Etat. Devant cette situation les différents partis de l'opposition civil rassemblés au sein d'un mouvement dénommé « Rassemblement des Houphouetistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP)<sup>6</sup> » et la rébellion refusent de participer à un autre gouvernement dirigé par Charles Konan Banny. Après moult tractations, un gouvernement voit le jour et les ministres des transports Innocent Ananky KOBENAN et de l'environnement ANDOH Jacques sont ainsi remerciés. Quatre responsables administratifs proches du président Laurent Gbagbo, dont le directeur du Port autonome d'Abidjan Marcel Gossio, celui des Douanes, Gnamien Konan, et le gouverneur du district d'Abidjan, Pierre Amondji, sont par ailleurs suspendus de leurs fonctions par le Premier ministre Charles Konan Banny à la suite de l'affaire.

Côté judiciaire, ce sont deux dirigeants de la multinationale Trafigura, affréteur du navire qui a convoyé les déchets toxiques à Abidjan, Claude Dauphin et Jean-Pierre Valentini, qui ont été inculpés le 19 septembre pour "empoisonnement et infraction à la législation sur les déchets toxiques", et sont incarcérés depuis à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca). Outre MM. Valentini et Dauphin, huit personnes, dont le directeur général de Tommy et un dirigeant de Puma Energie, la filiale de Trafigura qui a servi d'intermédiaire dans l'affaire, ont été également incarcérées. Certes ces différentes incarcérations sont nécessaires pour punir les principaux responsables mis en cause, mais il est primordial de ne point

---

<sup>6</sup> Groupement de partis politiques se réclamant des idéaux de paix et démocratie du premier président la côte d'ivoire moderne. Il s'agit du Partii Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), Rassemblement des Républicains (RDR), Mouvement des Forces de l'Avenir (MFA), Union pour la Démocratie et la Paix en Côte-d'Ivoire (UDPCI).

occulter les conséquences à court, moyen et long terme de ce scandale sur l'environnement et l'économie et la société déjà éprouvée par quatre longues années de crise.

### **Conséquences environnementales et socio-économiques**

Le déversement des déchets toxiques, sur différents sites à ciel ouverts, dans les décharges et sur des terrains vagues a des conséquences très importantes et variables sur l'ensemble du corps environnemental, social et économique du district d'Abidjan et du pays.

Le secteur le plus atteint est celui de la production animale où la fermeture des structures et infrastructures d'élevages, de commercialisation d'animaux, de produits d'animaux et de produit d'origine animale (marché à bétail d'Abobo Anador, abattoir d'Abobo, COCO-SERVICE) a été effectué. L'abattage systématique des animaux à cycle court, notamment les poulets, porcs<sup>7</sup>, lapins s'est déroulé à plusieurs endroits de la périphérie Abidjanaise. L'interdiction de la coupe et le transport des fourrages (herbes, feuillages) en provenance des sites contaminés à savoir Abobo, Bingerville et dans la zone de la prison civile de Yopougon ont été également faits.

Les autres sites à bétail des communes de l'agglomération non concernés par les effets de la pollution, ont été délocalisés sur la ferme de Balbo situé à 13 km de Fresco. Outre la production animale, la fermeture de la pêche sur tout le plan d'eau lagunaire d'Abidjan, la surveillance des sites de débarquement (port de pêche, Abobo Doumé, Zimbabwe, Vridi 3, Vridi-Canal et l'île Boulay) et des élevages piscicoles dans la lagune d'Aghien et dans le village d'Ahoué (route d'Alépé) ont été effectués. Tous ces constats ont été fait après des analyses de laboratoires, suivies d'examen cliniques des animaux et en tenant compte du mode de diffusion des produits toxiques à travers l'air et les eaux de ruissellement, de la divagation des animaux dans les sites déjà intoxiqués et de l'effet bio-accumulateur des déchets toxiques. Ces décisions s'étendent autour de trois kilomètres de chaque site pollué.

Aux premières heures du scandale, la population riveraine des lieux de déversement des déchets a été contrainte à migrer vers des quartiers non atteints chez des amis et parents, disloquant ainsi la cellule familiale de base. Dans les familles d'accueil déjà éprouvées par les effets de la crise politico-militaire, les budgets des dépenses quotidiennes ont été revus à la hausse pour ceux qui en ont encore les moyens. Les autres en revanche, ne font qu'un seul repas quotidien. Ce que les ivoiriens passés maîtres dans l'art de tout banaliser appellent « la mort subite ».

Outre la migration et la dislocation des familles, un des secteurs le plus durablement touché par ce drame est celui du tourisme. Ce milieu déjà affecté par la situation de ni paix et de ni guerre de la Côte-d'Ivoire a été à nouveau secoué par cette crise. En effet aucun tour opérateur n'a conseillé la destination Côte-d'Ivoire en cette période. Certains responsables hôteliers ont mis leurs agents en chômage technique ou la clé sous le paillason. En lieu et place du tourisme humain c'est celui des déchets toxiques en direction de la Côte-d'Ivoire qui polarise l'attention du monde entier.

### **Conclusion**

Au terme de cette contribution, il ressort que la migration massive vers les pays du Sud des ordures du Nord au nom de la globalisation et de la liberté de commerce est une violation pure et simple du droit environnemental international et de la convention de Bâle.

---

<sup>7</sup> Ce sont 240 porcs qui ont été abattus et brûlés sur un bûcher à Akouédo selon FRATERNITE MATIN, Abidjan n°12553, 10 novembre 06-par [www.abidjan.net](http://www.abidjan.net)

Le drame ivoirien lève le voile sur le monde méconnu du déchet dangereux. Il est vital de stopper ce commerce, car cette façon d'externaliser les coûts environnementaux comme on balaie la poussière sous le tapis n'incite aucun pays à rechercher des solutions durables, à mettre en place des programmes « d'éco-conception », des processus industriels respectueux de l'environnement, moins consommateurs de polluants. Quand on met ses déchets sous le tapis, certes on ne les voit plus, mais ils sentent toujours aussi fort.

## **Bibliographie**

- CÔTE-D'IVOIRE, environnement 2006- Déchets toxiques: Découverte de 2 nouveaux sites pollués, FRATERNITE MATIN, Abidjan n° 12549 lundi 6 novembre 2006 – Par [www.abidjan.net](http://www.abidjan.net)
- CÔTE-D'IVOIRE, environnement 2006-Déchets toxiques : Déchets toxiques: 240 porcs abattus et brûlés à Akouédo, FRATERNITE MATIN, Abidjan n°12553,10 novembre 06-par [www.abidjan.net](http://www.abidjan.net)
- CÔTE-D'IVOIRE, environnement 2006-Déchets toxiques : dix décès et plus de 100 000 consultations recensés à Abidjan, LE MONDE, Paris, dimanche 15 octobre 2006 - Par [www.abidjan.net](http://www.abidjan.net)
- CÔTE-D'IVOIRE, environnement 2006- Affaire déchets toxiques / Descente aux enfers de la Côte d'Ivoire - La corruption et l'impunité, les raisons essentielles, LE FRONT, Abidjan, du lundi 18 septembre 2006 - Par [www.abidjan.net](http://www.abidjan.net)
- COTE-D'IVOIRE, environnement 2006- Déchets toxiques: Les pays pauvres, bons débarras, journal chrétien, Rome n° 23544, vendredi 15 septembre 2006.
- CÔTE-D'IVOIRE, environnement, 2006-Côte-d'Ivoire:des déchets qui empoisonnent Abidjan, journal Chrétien,Rome, n°23645, vendredi 15 septembre 2006.
- CÔTE-D'IVOIRE, environnement, 2006- Déchets toxiques à Abidjan - Me Abel Kassi, spécialiste en droit maritime et en droit des affaires – « Voici les coupables au regard du droit maritime », L'INTELLIGENT D'ABIDJAN, Abidjan, n°1310 vendredi 15 septembre 2006.
- CÔTE-D'IVOIRE, environnement, 2006-Déchets toxiques/ Production animale et halieutique/ Tous les sites autour d'Abidjan fermés, LE TEMPS, Abidjan, n° 1516.

## Sites et adresse électronique recommandés

<http://www.novethic/site/article/index-15p> icl:23819 [transferts de déchets toxiques: pays du sud ; poubelles du nord consulté le 17 septembre 06]  
<http://fr.wikipedia.org/wiki/> convention de Londres[consulté le 11 septembre 2006]  
[www.abidjan.net](http://www.abidjan.net)